



Assemblée générale

Distr. générale
4 mai 2017
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session
Point 161 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission des Nations Unies
au Soudan du Sud**

**Exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Soudan
du Sud pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016
et projet de budget de la Mission des Nations Unies au Soudan
du Sud pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018**

**Rapport du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires**

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2015/16	1 085 769 200
Dépenses de 2015/16	1 039 770 200
Solde inutilisé de 2015/16	45 999 000
Crédit ouvert pour 2016/17	1 081 788 400
Montant estimatif des dépenses de 2016/17a	1 081 694 800
Montant estimatif du solde non utilisé de 2016/17	93 600
Projet de budget du Secrétaire général pour 2017/18	1 178 338 600
Recommandation du Comité consultatif pour 2017/18	1 159 080 000

^a Montant estimatif au 28 février 2017.



I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport, aux paragraphes 33, 35, 36, 37, 40, 43, 45, 48, 52 et 53, des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutiraient à réduire de 19 258 600 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/71/841).

2. Aux fins de son examen du financement de la MINUSS, le Comité consultatif a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 27 avril 2017. La liste des documents que le Comité consultatif a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement de la MINUSS est donnée à la fin du présent rapport. Ses observations et recommandations détaillées sur les conclusions du Comité des commissaires aux comptes relatives aux opérations de maintien de la paix de l'ONU pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, ainsi que sur les questions intéressant les opérations en général, figurent dans les rapports qu'il leur a consacrés (A/71/845 et A/71/836). Les observations et recommandations du Comité ayant trait en particulier à la MINUSS sont exposées en détail au paragraphe 10.

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

3. En décembre 2015, le Conseil de sécurité a décidé, par sa résolution 2252 (2015), d'augmenter l'effectif autorisé pour les observateurs militaires et les contingents jusqu'à concurrence de 13 000 soldats et de 2 001 policiers, dont des membres de la police des Nations Unies et des unités de police constituées et 78 agents de l'administration pénitentiaire (personnel fourni par des gouvernements). Conformément à cette résolution, le nombre autorisé d'observateurs militaires est passé de 166 à 222; celui des membres des contingents, de 12 334 à 12 778; celui des membres de la police des Nations Unies, de 663 à 763; et celui des membres des unités de police constituées, de 660 à 1 160.

4. Par sa résolution 69/260 B, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 1 085 769 200 dollars (montant net : 1 067 594 100 dollars) destiné à financer le fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016. Le montant brut des dépenses totales de l'exercice s'établit à 1 039 770 200 dollars (montant net : 1 022 728 300 dollars), faisant apparaître un taux d'exécution de 95,8 %. Le solde inutilisé, dont le montant brut s'élève à 45 999 000 dollars, représente 4,2 du montant total du crédit ouvert.

5. Le montant total des dépenses engagées pour l'exercice 2015/16 comprend 415 356 700 dollars au titre des militaires et du personnel de police, 240 159 400 dollars au titre du personnel civil et 384 254 100 dollars au titre des dépenses opérationnelles, soit 39,9 %, 23,1 % et 37,0 %, respectivement, du montant total des dépenses.

6. Pour le personnel militaire et de police, des dépenses moins élevées que prévu ont été engagées en 2015/16 (43 300 600 dollars ou 9,4 %), correspondant au résultat net des facteurs suivants :

a) une sous-utilisation des crédits au titre : i) des contingents militaires (42 287 300 dollars ou 10,6 %), principalement due à l'application de réductions plus élevées que prévu du fait du non-déploiement ou du déploiement tardif du matériel appartenant aux contingents, ou du déploiement de matériel inopérant, situation prévue par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/261, à des frais de voyage moins élevés que prévu et au déploiement tardif des contingents; et ii) de la Police des Nations Unies (2 876 300 dollars, ou 9,2 %), due essentiellement au fait que le nombre moyen de membres déployés a été inférieur aux prévisions (538 en 2015/16 contre 630 inscrits au budget de l'exercice 2015/16);

b) un dépassement des crédits au titre : i) des observateurs militaires (1 417 000 dollars ou 17,5 %), dû principalement à un déploiement effectif moyen de 192 observateurs militaires en 2015/16 contre 158 inscrits au budget de l'exercice 2015/16; et ii) des unités de police constituées (446 000 dollars ou 2,3 %), dû à une augmentation du taux moyen effectif de déploiement de 684 membres d'unités de police constituées en 2015/16 contre 581 inscrits au budget de l'exercice 2015/16, conformément à la résolution 2252 (2015) du Conseil de sécurité (voir par. 3 ci-dessus).

7. Pour le personnel civil, des dépenses plus élevées que prévu ont été engagées en 2015/16 (2 511 900 dollars ou 1,1 %), correspondant au résultat net des facteurs suivants :

a) un dépassement des crédits au titre : i) du personnel recruté sur le plan international (1 265 100 dollars ou 0,7 %), en raison principalement d'un taux moyen effectif de vacance de postes inférieur de 12,7 % pour le personnel basé à la Mission (à l'exclusion du Centre de services régional d'Entebbe); et ii) des Volontaires des Nations Unies (3 137 300 dollars ou 16,6 %), en raison d'un taux moyen effectif de vacance de postes inférieur de 10,0 % (contre un taux budgétisé de 20,0 %) pour les Volontaires internationaux des Nations Unies basés à la Mission;

b) une sous-utilisation des crédits au titre du personnel recruté sur le plan national (1 984 500 dollars ou 4,8 %), due principalement à l'application du taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur pour convertir en dollars des États-Unis la livre sud-soudanaise (SSP), laquelle s'est dépréciée au cours de l'exercice 2015/16 (passant de 3,1 SSP pour 1 dollar au 1^{er} juillet 2015 à 40,21 SSP pour 1 dollar au 30 juin 2016), ainsi qu'à la contribution du personnel et aux dépenses communes de personnel. Cette sous-utilisation des crédits a été partiellement contrebalancée par une augmentation des traitements du personnel recruté sur le plan national car le taux de vacance de postes des agents des services généraux recrutés sur le plan national était inférieur aux prévisions (17,7 %, contre 30 % prévus au budget 2015/16). Pour le personnel en poste au Centre de services régional d'Entebbe, le taux de vacance effectif moyen des agents des services généraux recrutés sur le plan national a été de 8,3 %, contre 17 % prévus au budget 2015/16.

8. Pour les dépenses opérationnelles, elles ont été plus élevées que prévu en 2015/16 (5 210 300 dollars ou 1,3 %), correspondant au résultat net des facteurs suivants :

a) une sous-utilisation des crédits au titre : i) des voyages (113 800 dollars ou 1,9 %), qui s'explique principalement par le fait que les formations ont eu lieu dans la zone de la Mission, dans la mesure du possible; ii) des transports terrestres (4 620 600 dollars ou 21,6 %), qui s'explique principalement par la diminution du coût du carburant (0,89 dollar par litre contre 1,16 dollar par litre inscrit au budget), la diminution de la consommation effective (4,2 millions de litres contre 6,3 millions de litres prévus au budget), et une diminution des besoins en pièces détachées; iii) des transports aériens (27 149 400 dollars ou 18,6 %), en raison du retard pris dans le déploiement de trois hélicoptères et du non-déploiement de cinq hélicoptères tactiques, d'un avion et d'un drone, de la baisse du coût du carburant (0,94 dollar le litre contre 1,19 dollar inscrit au budget) et de la diminution de la consommation effective de carburant (16,7 millions de litres contre 20,6 millions de litres); iv) des communications (611 800 dollars ou 4,4 %), en raison principalement du non-déploiement de systèmes satellitaires pour appuyer les services Internet qui ne sont plus nécessaires du fait de la fermeture de bases d'appui de comté, et parce que les ressources nécessaires pour les services Internet ont été inscrites à la rubrique Communications et les dépenses à la rubrique Informatique; v) des services médicaux (658 300 dollars ou 23,4 %), en raison principalement d'une réduction des ressources effectivement nécessaires pour les fournitures médicales;

b) des dépenses plus élevées que prévu au titre : i) des consultants (184 400 dollars ou 32,3 %), imputables principalement au recrutement de consultants non chargés de la formation à la gestion des services médicaux et des services liés au projet « Other 3 Billion » de systèmes de télécommunications par satellite en orbite basse; ii) des installations et infrastructures (11 424 700 dollars, soit 10,7 %), imputables à une augmentation du prix des installations préfabriquées dans le dernier contrat-cadre, l'acquisition d'autres installations préfabriquées et systèmes de pompage de l'eau à l'intention de membres du personnel en uniforme supplémentaires, et l'acquisition de matériel agricole solaire; iii) des transports maritimes ou fluviaux (5 555 600 dollars ou 295,6 %), imputables essentiellement à l'achat de 800 autres conteneurs maritimes pour l'expédition d'installations préfabriquées supplémentaires et d'équipements connexes à l'intention de membres du personnel en uniforme supplémentaire, et à la location d'un ponton flottant temporaire destiné à l'unité fluviale à Djouba et Malakal, pour lesquels aucun crédit n'a été prévu dans le budget de 2015/16; iv) des technologies de l'information (1 464 300 dollars ou 8,1 %), imputables principalement à des dépenses supplémentaires liées à l'achat d'imprimantes multifonctions, et à la comptabilisation des dépenses des services Internet initialement inscrites à la rubrique Communications; v) de fournitures, services et matériel divers (9 491 000 dollars ou 13,5 %), imputables principalement à des dépenses de fret pour les installations préfabriquées supplémentaires servant de logement au personnel en uniforme supplémentaire, et aux pertes résultant des fluctuations des taux de change (voir par. 54 plus bas).

9. On trouvera une analyse détaillée des écarts au chapitre IV du rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/71/653).

10. On trouvera aux paragraphes consacrés au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/71/841), les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

Observations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

11. Aux fins de son examen du rapport du Secrétaire général sur le financement de la MINUSS, le Comité consultatif était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2016 [A/71/5 (Vol. II)]. Dans son rapport, le Comité a formulé des observations et recommandations concernant la MINUSS sur les questions suivantes :

a) Le livre principal (problèmes de report et incidences sur la réévaluation) : relevant une erreur dans la conversion des devises d'un compte à montant fixe, le Comité a recommandé que soit instauré un contrôle interne dans Umoja avant l'établissement des états financiers des opérations de maintien de la paix (ibid., par. 41 à 44);

b) Les écarts entre crédits et dépenses: le Comité a relevé une sous-utilisation des crédits égale ou supérieure à 5 % (ibid., par. 61 à 66);

c) La réaffectation des ressources: le Comité a noté que la MINUSS a relativement peu recours à cette pratique (ibid., par. 67 à 73);

d) La gestion des biens et du matériel: le Comité tient à souligner que la MINUSS est l'une des deux missions qui a atteint l'objectif de 1 800 points fixé pour l'indice de performance en matière de gestion du matériel (ibid., par. 100).

Le Comité consultatif compte que les recommandations du Comité des commissaires aux comptes seront mises en application dans les meilleurs délais.

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

12. Le Comité consultatif a aussi été informé qu'au 27 mars 2017, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MINUSS depuis sa création s'établissait à 5 680 617 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 5 335 868 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 344 749 000 dollars. Au 27 mars 2017, compte tenu d'une réserve opérationnelle de trois mois d'un montant de 207 298 100 dollars, le solde de trésorerie de la Mission s'élevait à 70 152 000 dollars. Le Comité rappelle à ce propos que l'Assemblée générale a souligné à plusieurs reprises que tous les États Membres devaient s'acquitter ponctuellement, intégralement et sans conditions de leurs obligations financières envers l'Organisation (voir résolution 70/247).

13. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2017, un montant total de 1 076 000 dollars avait été versé depuis la création de la Mission, que les engagements non réglés s'élevaient à 190 dollars et que 15 des 50 demandes d'indemnisation reçues étaient en instance. **Le Comité consultatif compte que toutes les demandes en instance seront réglées rapidement.**

14. Le Comité consultatif a été informé que les chiffres concernant l'occupation des postes du personnel militaire et civil de la MINUSS s'établissaient comme suit au 28 février 2017:

	<i>Effectif autorisé/approuvé^a</i>	<i>Effectif prévu^b</i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
Observateurs militaires	242	222	180	18.9
Contingents	16,758	12,778	11,574	9.4
Police des Nations Unies	703	763	675	11.5
Unités de police constituées	1 320	1,160	830	28.4
Postes				
Personnel recruté sur le plan international	926	926	804	13.2
Personnel recruté sur le plan national				
Administrateurs recrutés sur le plan national	155	155	138	11.0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	1,315	1,315	1,203	8.5
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)				
Personnel recruté sur le plan international	35	35	32	8.6
Administrateurs recrutés sur le plan national	10	10	10	0.0
Volontaires des Nations Unies				
Personnel recruté sur le plan international	439	439	369	15.9
Personnel recruté sur le plan national	3	3	2	33.3
Personnel fourni par les gouvernements				
	78	78	68	12.8

^a Niveau le plus élevé de l'exercice.

^b Sur la base des déploiements prévus au moment de l'établissement du budget et de l'approbation des ressources. Par la suite, en août 2016, le Conseil de sécurité a décidé, dans sa résolution 2304 (2016), de porter l'effectif autorisé à un maximum de 17 000 observateurs militaires et militaires. En décembre 2016, le Conseil de sécurité a décidé, dans sa résolution 2327 (2016), de porter les effectifs de police à 2 101 policiers au maximum, dont les agents de police, les membres d'unités de police constituées et 78 responsables des questions pénitentiaires (personnel fourni par des gouvernements).

15. Le Comité consultatif a été informé du montant actuel des dépenses et de leur niveau projeté pour la période allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, et les raisons des variations. Au 28 février 2017, les dépenses s'élevaient à 719 432 100 dollars (montant brut), contre des crédits de 1 081 788 400 dollars. À la fin de l'exercice financier actuel, la Mission prévoit que les dépenses totales atteindront 1 081 694 800 dollars, ce qui laisserait un solde inutilisé de 93 600 dollars.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

A. Mandat et résultats attendus

16. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la MINUSS dans sa résolution 1996 (2011) du 9 juillet 2011. Face à la flambée de violence survenue à Djouba en juillet 2016, le Conseil de sécurité a adopté, le 12 août 2016, la résolution 2304 (2016), par laquelle il a créé une force de protection régionale composée de 4 000 militaires, chargée d'assurer un environnement sûr à Djouba et aux alentours, et décidé de porter l'effectif de la MINUSS à un maximum de 17 000 militaires, tout en maintenant les effectifs de police à 2 001 policiers au maximum. Dans la même résolution, le Conseil a demandé à la Mission d'accorder la priorité à quatre tâches principales : a) la protection des civils; b) la surveillance et les enquêtes en matière de droits de l'homme; c) l'instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire; et d) l'appui à la mise en œuvre de l'Accord. Le 16 décembre 2016, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2327 (2016), par laquelle il a prorogé le mandat de la MINUSS jusqu'au 15 décembre 2017. La structure d'ensemble du mandat de la Mission, fondé sur quatre piliers, a été maintenue dans cette résolution; la Force de protection régionale, créée en application de la résolution 2304 (2016), y a été également intégrée, et une plus grande attention y a été accordée à la lutte contre la violence sexuelle et sexiste (voir A/71/841, par. 1, 6 et 8).

17. Dans son rapport sur le projet de budget, le Secrétaire général prévoit que la situation au Soudan du Sud restera fluide au cours de l'exercice 2017/18, les relations entre la MINUSS, les parties au conflit et le Gouvernement provisoire d'union nationale demeurant probablement difficiles. Il a ajouté que si les autorités et d'autres factions armées persistaient à entraver et bloquer les opérations des Nations Unies, elles entameraient considérablement la capacité de la MINUSS d'accomplir les tâches qui lui ont été confiées et compromettraient les activités humanitaires et celles de protection des civils, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des sites de protection des civils (*ibid.*, par. 13).

18. En ce qui concerne la coopération régionale, le Secrétaire général indique que la Mission continuera, entre autres : a) de travailler en étroite collaboration avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement et l'Union africaine en vue d'un processus politique sans exclusive; b) de coordonner étroitement la participation des Nations Unies au processus de paix au Soudan du Sud avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine; c) de mettre en œuvre des dispositifs de coordination avec d'autres partenaires régionaux, tels que la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), pour appuyer le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et fournir des vols de passagers spécialement affrétés au départ d'Entebbe et à destination de Wau via Djouba; d) si nécessaire, de fournir un appui au bureau de liaison de la FISNUA à Djouba; et e) d'utiliser le Centre de services régional d'Entebbe dans les domaines suivants : aide aux fonctionnaires nouvellement recrutés ou cessant leurs fonctions, indemnités et traitements, règlement des fournisseurs, voyages, traitement des demandes d'indemnité pour frais d'étude et des demandes de remboursement des frais de voyage en mission, services de caisse,

formation et services de conférence, transports et contrôle des mouvements, et services informatiques. La Mission continuera également de faire appel au Bureau régional d'achat d'Entebbe (ibid., par. 37 à 38).

19. En ce qui concerne la composante appui, le Secrétaire général indique que la Mission fournira un appui essentiel au déploiement d'un nombre accru de militaires et de policiers, dont les 4 000 militaires de la Force de protection régionale et les 100 policiers supplémentaires. La Mission continuera de collaborer avec le Gouvernement du pays hôte pour se procurer des terrains et acquerra de nouveaux locaux préfabriqués et du mobilier pour accueillir les effectifs devenus plus nombreux du personnel en tenue. Les initiatives d'appui proposées sont, notamment: a) la modernisation des routes dans les camps de Bentiu, Malakal et Bor (coût estimatif de 3,5 millions de dollars); b) l'entretien des pistes d'atterrissage à Malakal, Rumbek et Kwajok (coût estimatif de 1,2 million de dollars); c) le remplacement de 45 installations sanitaires et salles de bain préfabriquées par des locaux en dur (coût estimatif de 1,1 million de dollars), (correspondant à la première phase d'un projet pluriannuel visant à remplacer 92 installations sanitaires et salles de bain préfabriquées); d) la construction d'héliports dans les camps de Wau, Bor et Kwajok (coût estimatif de 800 000 de dollars), afin d'améliorer la capacité d'évacuation en cas d'urgence; et e) le déploiement de systèmes aériens sans pilote (coût estimatif de 2 millions de dollars) (ibid., par. 33 à 36).

20. Le Secrétaire général indique qu'outre le quartier général de la Mission à Djouba, réparti entre la Maison des Nations Unies et la base de la MINUSS de Tomping, il y a également neuf bureaux locaux, deux bases d'opérations de bureaux locaux, deux bases opérationnelles de compagnie et deux bases opérationnelles temporaires. La Mission continue de fermer des bases d'opérations de bureaux locaux, anciennement dénommées bases d'appui de comté (ibid., par. 5).

B. Ressources nécessaires

21. Les prévisions de dépenses de la MINUSS pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 s'élèvent à 1 178 338 600 dollars, soit une augmentation de 96 550 200 dollars, ou 8,9 %, par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2016/17. Cette augmentation est surtout imputable à des accroissements des ressources nécessaires aux rubriques suivantes : a) personnel militaire – déploiement d'un contingent supplémentaire autorisé dans le cadre de la Force de protection régionale de 4 000 éléments, conformément à la résolution 2304 (2016) du Conseil de sécurité; b) personnel de police – déploiement de membres d'unités de polices constituées supplémentaires, conformément à la résolution 2327 (2016) du Conseil de sécurité; c) installations et infrastructures – principalement acquisition d'installations d'hébergement préfabriquées et de matériel de réfrigération et exécution d'un contrat de services d'entretien des camps. Ces accroissements seraient en partie compensés par des réductions des crédits demandés aux rubriques suivantes : a) personnel recruté sur le plan international, le coefficient d'ajustement applicable étant passé de 54,5 au 1^{er} janvier 2016 à 35,9 au 1^{er} janvier 2017; b) opérations aériennes, par suite d'une réduction nette de la flotte (deux hélicoptères et un avion en moins) et d'une réduction des crédits demandés au titre des services aériens afférents au système de drones. Le projet de budget couvre le déploiement de 242 observateurs militaires, 16 758 membres de contingents,

703 agents de la Police des Nations Unies, 1 320 agents d'unités de police constituées, 926 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 1 470 fonctionnaires recrutés sur le plan national, 442 Volontaires des Nations Unies, 45 emplois de temporaire et 78 agents fournis par des gouvernements.

22. On trouvera aux chapitres II et IV du projet de budget (A/71/841) des informations sur les ressources financières demandées et une analyse des variations.

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé 2016/17^a</i>	<i>Effectif proposé 2017/18^b</i>	<i>Variation</i>
Observateurs militaires	222	242	20
Contingents	12 778	16 758	3 980
Police des Nations Unies	763	703	(60)
Unités de police constituées	1 160	1 320	160
Total	14 923	19 023	4 100

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé. En décembre 2015, le Conseil de sécurité a décidé, par sa résolution 2252 (2015), d'augmenter, pour l'exercice 2016/17, l'effectif autorisé pour les observateurs militaires et les contingents jusqu'à concurrence de 13 000 soldats et de 2 001 policiers, y compris des membres de la police des Nations Unies et des unités de police constituées, et 78 agents de l'administration pénitentiaire (personnel fourni par des gouvernements).

^b Niveau maximum de l'effectif proposé. En août 2016, le Conseil de sécurité a décidé, par sa résolution 2304 (2016), d'augmenter, pour l'exercice 2017/18, l'effectif autorisé pour les observateurs militaires et les contingents jusqu'à concurrence de 17 000 soldats. Par la suite, en décembre 2016, le Conseil a décidé, par sa résolution 2327 (2016), d'augmenter les effectifs de police jusqu'à concurrence de 2 101 éléments, y compris des membres de la police des Nations Unies, des unités de police constituées et 78 agents de l'administration pénitentiaire (personnel fourni par des gouvernements).

23. Le montant demandé pour l'exercice 2017/18 au titre du personnel militaire du personnel de police s'élève à 578 814 700 dollars, soit une augmentation de 117 526 600 dollars, ou 25,5 %, par rapport au crédit de 461 288 100 dollars qui avait été ouvert pour l'exercice 2016/17. Cette augmentation est imputable à des accroissements des ressources nécessaires aux rubriques suivantes :

a) Contingents – accroissement de 109 458 800 dollars, soit 27,9 %, principalement imputable : i) au déploiement échelonné de 16 758 membres de contingents au maximum et au financement à ce titre, d'un effectif moyen de 14 651 éléments pendant l'exercice 2017/18 compte tenu d'un taux de vacance de 10 %, alors que le budget de 2016/17 prévoyait le déploiement de 12 778 membres de contingents au maximum et le financement d'un effectif moyen de 12 098 éléments compte tenu d'un taux de vacance de 5 %, et ii) à l'augmentation, approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/281, du taux de remboursement des pays fournisseurs de contingents, qui s'établit à 1 410 dollars par personne et par mois à compter du 1^{er} juillet 2017, alors qu'il s'établissait à 1 365 dollars pour l'exercice 2016/17;

b) Police des Nations Unies – accroissement de 2 451 100 dollars, soit 8,5 %, principalement imputable au déploiement échelonné de 703 policiers des

Nations Unies au maximum et au financement, à ce titre, d'un effectif moyen de 689 éléments compte tenu d'un taux de vacance de 2 %, alors que le budget de 2016/17 prévoyait le déploiement de 763 policiers des Nations Unies au maximum et le financement d'un effectif moyen de 586 éléments;

c) Membres d'unités de police constituées – accroissement de 5 556 300 dollars, soit 18,9 %, principalement imputable : i) au déploiement échelonné de 1 320 membres d'unités de police constituées au maximum et au financement, à ce titre, d'un effectif moyen de 1 114 éléments compte tenu d'un taux de vacance de 13 %, alors que le budget de 2016/17 prévoyait le déploiement de 992 membres d'unités de police constituées au maximum et un taux de vacance de 1,5 %, et ii) à l'augmentation, approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/281, du taux de remboursement des pays fournisseurs de personnel de police, qui s'établit à 1 410 dollars par personne par mois à compter du 1^{er} juillet 2017, alors qu'il s'établissait à 1 365 dollars pour l'exercice 2016/17.

24. Au paragraphe 82 du projet de budget pour l'exercice 2017/18, le Secrétaire général indique que les ressources nécessaires à la rubrique du matériel appartenant aux contingents (matériel majeur et soutien logistique autonome des contingents et des unités de police constituées) s'élèvent à 174 025 600 dollars pour l'exercice. Le Comité consultatif a été informé que cela représentait un montant net, obtenu après déduction d'un montant estimé à 22,2 millions de dollars correspondant à des réductions au titre du non-déploiement ou du déploiement tardif du matériel appartenant aux contingents ou du déploiement de matériel inopérant, et d'un montant de 774 411 dollars correspondant à des réductions des remboursements concernant les unités de police constituées, conformément à la résolution 67/261 de l'Assemblée générale. Le Comité a en outre été informé que les ressources nécessaires à la rubrique du matériel appartenant aux contingents (matériel majeur) s'élevaient à 108 766 400 dollars, soit une augmentation de 35 531 800 dollars, ou 48,5 %, par rapport au crédit de 73 234 600 dollars qui avait été ouvert pour l'exercice 2016/17. Les ressources nécessaires à la rubrique du matériel appartenant aux contingents (soutien logistique autonome) s'élevaient à 55 706 200 dollars, soit une augmentation de 11 830 600 dollars, ou 27,0 %, par rapport au crédit de 43 875 600 dollars qui avait été ouvert pour l'exercice 2016/17. Le Comité a également été informé que les ressources prévues au titre du fret et du déploiement du matériel appartenant aux contingents pour l'exercice 2017/18 s'élevaient à 20 220 000 dollars, soit une augmentation de 189,9 % par rapport au crédit de 6 975 000 dollars ouvert pour 2016/17.

25. Le Comité consultatif a demandé des explications supplémentaires au sujet des augmentations proposées pour les remboursements au titre du matériel appartenant aux contingents et les dépenses de fret connexes. Il a été informé que ces augmentations étaient surtout imputables aux déploiements de la Force de protection régionale, autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2304 (2016), et d'une unité de police constituée supplémentaire, autorisé par le Conseil dans sa résolution 2327 (2016), ainsi qu'à un accroissement de 27,5 % des effectifs du personnel en uniforme. La Force de protection régionale, chargée d'assurer un environnement sûr à Djouba et alentour, avait besoin de matériel spécialisé utilisable dans des conditions difficiles. Le Comité a également été informé que l'augmentation des ressources nécessaires au titre du transport du matériel appartenant aux contingents était surtout imputable au déploiement prévu d'une unité de police constituée supplémentaire et de 10 unités militaires (cinq

unités d'infanterie et cinq unités de soutien) pour l'exercice 2017/18, contre sept unités de soutien à l'exercice 2016/17. Il fallait en outre assurer le transport par mer et par air des armes, munitions, autres matériels militaires et véhicules de la Force de protection régionale en raison des restrictions imposées par le gouvernement du pays hôte aux transports terrestres de matériel militaire et de marchandises dangereuses.

26. À cet égard, le Comité consultatif rappelle que lorsqu'il a examiné le rapport d'ensemble du Secrétaire général sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/71/809), il a reçu communication d'un tableau indiquant les paiements effectifs ou prévus au titre du matériel appartenant aux contingents, par mission, pour les exercices 2015/16, 2016/17 et 2017/18, qui est joint au présent rapport en annexe I. Il apparaît que pour l'exercice 2017/18, les paiements prévus de la MINUSS au titre du matériel détenu par les contingents sont sensiblement supérieurs à ceux de toutes les autres missions. **Le Comité consultatif compte que des renseignements à jour sur la question seront communiqués à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport. Il compte également que des précisions et des explications détaillées sur les paiements effectués au titre du matériel appartenant aux contingents pendant l'exercice 2017/18 seront fournies dans le rapport sur l'exécution du budget.**

27. Comme indiqué au paragraphe 23 ci-dessus (voir également A/71/841, par. 93 à 95), les prévisions de dépenses pour l'exercice 2017/18 au titre du personnel des contingents, de la police des Nations Unies et des unités de police constituées sont fondées sur l'application de taux de vacance fixés à 10 %, 2 % et 13 % respectivement, ce qui permettrait d'assurer le financement d'un effectif moyen de 14 651 militaires contre 12 098 en 2016/17, de 689 policiers des Nations Unies contre 586 en 2016/17 et de 1 114 membres d'unités de police constituées contre 992 en 2016/17. Le Comité a obtenu, à sa demande, un complément d'information sur le calendrier de déploiement prévu des militaires et policiers en 2017/18. En ce qui concerne la Force de protection régionale, il était prévu que 1 000 militaires seraient déployés avant la fin de juin 2017 et que le déploiement des 3 000 autres s'effectuerait par phases entre juillet et novembre 2017. S'agissant du personnel des contingents ne faisant pas partie de la Force de protection régionale, aucune variation importante n'était prévue pour l'exercice 2017/18, hormis les mouvements habituels liés à la relève des militaires et des policiers. En ce qui concerne les membres des unités de police constituées, il était prévu que 160 d'entre eux soient déployés en avril 2017, que 140 autres le soient avant le 30 juin 2017 et qu'une unité supplémentaire comprenant 160 éléments le soit en octobre 2017. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale, lorsque celle-ci examinera le présent rapport, des informations dûment mises à jour concernant les prévisions mensuelles de déploiement des militaires et du personnel de police pendant l'exercice 2017/18.**

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé 2016/17^a</i>	<i>Effectif proposé 2017/18^b</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international	926	926	–
Personnel recruté sur le plan national ^a	1 470	1 470	–
Personnel temporaire (autre que pour les réunions) ^b	45	45	–
Volontaires des Nations Unies	442	442	–
Personnel fourni par les gouvernements	78	78a	–
Total	2 961	2 961	–

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

28. Les prévisions de dépenses au titre du personnel civil pour l'exercice 2017/18 s'élèvent à 232 378 700 dollars, soit une diminution de 15 567 100 dollars, ou 6,3 %, par rapport au montant des crédits ouverts en 2016/17. Cette diminution est surtout due à une réduction des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan international (18 444 400 dollars, ou 10,7 %) qui est elle-même principalement imputable à une réduction du coefficient d'ajustement appliqué aux prévisions de dépenses au titre des traitements du personnel international en poste au Soudan du Sud, qui est passé de 54,5 au 1^{er} janvier 2016 à 35,9 au 1^{er} janvier 2017. Elle serait en partie compensée par une augmentation des prévisions de dépenses aux rubriques suivantes : a) personnel recruté sur le plan national (2 023 700 dollars, soit 4,5 %), augmentation principalement imputable à l'application, pour les agents des services généraux, d'un taux de vacance de postes de 10 %, contre 15 % pendant l'exercice 2016/17; b) Volontaires des Nations Unies (539 400 dollars, soit 2,5 %), augmentation imputable principalement à l'inclusion de dispositions relatives au versement du complément « bien-être » pendant 12 mois au cours de l'exercice 2017/18, contre 9 mois au cours de l'exercice 2016/17, afin d'assurer la conformité avec les conditions d'emploi des Volontaires internationaux des Nations Unies en vigueur depuis juillet 2015, établies par le Programme des Volontaires des Nations Unies.

Recommandations concernant les postes et emplois de temporaire

29. Un nombre total de 2 961 postes et emplois de temporaire est proposé pour l'exercice 2017/18, dont 926 postes de fonctionnaire international, 1 470 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national, 442 postes de Volontaire des Nations Unies, 78 postes d'agents fournis par des gouvernements, ainsi que 35 emplois de temporaire recruté sur le plan international et 10 emplois de temporaire recruté sur le plan national financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions). Le nombre de postes et d'emplois proposés pour l'exercice 2017/18 serait inchangé par rapport à l'exercice actuel. Afin de répondre aux besoins opérationnels, la Mission propose de remanier sa composante civile tout en maintenant son effectif global inchangé, par les moyens suivants : a) réaffectation ou transfert de 72 postes et emplois au total, entre différents bureaux, groupes ou sections; b) reclassement de deux postes.

Reclassement de postes

Composante 1 : protection des civils

30. Au Bureau de la communication et de l'information, il est proposé de reclasser deux postes d'assistant d'information (agent des services généraux recruté sur le plan national) en postes de responsable de l'information (administrateur recruté sur le plan national).

Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant le reclassement de postes.

Réaffectation/transfert de postes

31. Le Comité consultatif relève que selon la définition donnée par le Secrétaire général : a) une réaffectation de poste est proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine et b) une réaffectation de poste peut donner lieu à un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe. De l'avis du Comité, il convient de considérer que les réaffectations de postes sont équivalentes à des suppressions de postes actuels et à des créations de postes nouveaux et donc de les soumettre aux procédures applicables aux nouveaux postes en ce qui concerne notamment l'obligation de justifier intégralement les fonctions qui y sont attachées, le recrutement et la sélection, et l'application d'un taux de vacance de 50 % durant la première année.

32. Le Comité consultatif estime que des justifications suffisantes n'ont pas été données à l'appui des nouvelles fonctions ou activités prioritaires envisagées dans le cadre des réaffectations proposées suivantes :

a) Réaffectation d'un poste P-3 de la Section des ressources humaines (spécialiste des ressources humaines) au Bureau du Directeur de l'appui à la Mission (fonctionnaire d'administration);

b) Réaffectation d'un poste d'agent du service mobile de la Section du budget et des finances [assistant (budget et finances)] au Bureau du Directeur de l'appui à la Mission (assistant administratif);

c) Réaffectation d'un poste d'agent du service mobile de la Section du budget et des finances (spécialiste des finances et du budget) au Bureau du Directeur de l'appui à la Mission (spécialiste des ressources humaines);

d) Réaffectation d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national du service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications (assistant de gestion de l'information) au Groupe de la gestion de l'information (assistant de gestion de l'information);

e) Réaffectation d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national du Bureau du Responsable du pôle administratif – opérations (États) (assistant multilingue) au Bureau de l'appui aux Volontaires des Nations Unies (assistant chargé des ressources humaines);

f) Réaffectation d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national du Bureau du Responsable du pôle administratif – opérations (États)

(assistant multilingue) au Bureau de l'appui aux Volontaires des Nations Unies [assistant (budget et finances)];

g Réaffectation d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national du service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications (assistant aux systèmes d'information) à la Section de la gestion des entrepôts et des stocks (assistant aux fournitures);

h) Réaffectation d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national du service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications (assistant aux télécommunications) à la Section de la gestion des entrepôts et des stocks (assistant aux fournitures).

33. Compte tenu de ce qui précède, le Comité consultatif recommande de supprimer les huit postes susmentionnés, dont la réaffectation est proposée. Les dépenses opérationnelles correspondantes devront être ajustées en conséquence.

34. Comme indiqué au paragraphe 36 ci-dessous, les réaffectations proposées portent également sur sept postes qui sont vacants depuis longtemps au service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications.

35. Le Comité consultatif recommande d'approuver les autres réaffectations de postes proposées, et d'appliquer un taux de vacance de 50 % pendant la première année de la réaffectation. Les dépenses opérationnelles correspondantes devront être ajustées en conséquence.

Postes vacants de longue date

36. Le Comité consultatif a reçu communication, à sa demande, d'un tableau montrant que 13 postes sont vacants depuis deux ans ou plus, c'est-à-dire depuis au moins le 1^{er} janvier 2015. Il s'agit des postes suivants : un poste de Spécialiste de la Coordination (P-4) au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général; un poste de fonctionnaire chargé des achats (P-3) à la Section des achats; deux postes de charpentier (agent des services généraux recruté sur le plan national) à la Section du génie; cinq postes d'assistant aux télécommunications (agent des services généraux recruté sur le plan national) et deux postes d'assistant aux systèmes d'information (agent des services généraux recruté sur le plan national) au service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications; un poste d'assistant (liaison) (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Bureau du coordonnateur d'État; un poste d'assistant à la gestion des carburants (agent des services généraux recruté sur le plan national) à la Section de la gestion des entrepôts et des stocks. Le Comité a été informé qu'il avait été proposé de réaffecter en 2017/18 les sept postes vacants de longue date susmentionnés du service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications dans le cadre des efforts visant à remanier les effectifs de la Mission pour répondre aux besoins opérationnels (voir par. 34 ci-dessus). **Le Comité consultatif rappelle qu'en ce qui concerne les postes vacants depuis deux ans ou plus, il convient d'en proposer soit le maintien, auquel cas une nouvelle justification intégrale est nécessaire, soit la suppression (voir A/70/742, par. 46). Il observe que le Secrétaire général n'a pas présenté de nouvelle justification du maintien des postes susmentionnés, qui sont vacants depuis deux ans ou plus, et recommande donc la suppression de ces 13 postes. Les autres objets de dépense correspondants devraient être ajustés en conséquence.**

Dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan national

37. Les ressources demandées au titre du personnel recruté sur le plan national s'élèvent à 47 463 100 dollars, soit une augmentation de 2 023 700 dollars, ou 4,5 %, par rapport aux crédits ouverts pour 2016/17. Le Secrétaire général indique que cette augmentation tient principalement à l'application d'un taux de vacance de postes de 10 % à la catégorie des agents des services généraux recrutés sur le plan national, contre 15 % pour l'exercice 2016/17. Le Comité consultatif relève que les dépenses effectives de l'exercice 2015/16 se sont élevées à 39 058 900 dollars, soit une réduction de 1 984 500 dollars, ou 4,8 %, par rapport au crédit ouvert de 41 043 400 dollars principalement imputable à la dépréciation de la livre soudanaise par rapport au dollar des États-Unis (voir par. 7 b) ci-dessus). Pour l'exercice en cours, les dépenses effectives au titre du personnel recruté sur le plan national s'élevaient au 28 février 2017 à 21 868 300 dollars, en regard d'un crédit ouvert de 45 439 400 dollars. **Compte tenu de la structure des dépenses (voir également par. 38 ci-dessous), le Comité consultatif estime que les ressources proposées au titre du personnel recruté sur le plan national en 2017/18 devraient être maintenues à un niveau correspondant au montant maximum des dépenses effectivement encourues à ce titre ces dernières années. Il recommande en conséquence que les crédits demandés pour le personnel recruté sur le plan national soient ramenés à un montant global de 8 millions de dollars.**

38. À cet égard, le Comité consultatif rappelle que le Secrétaire général, dans son rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/71/809, par. 161), indique que les prévisions de dépenses au titre des traitements du personnel recruté sur le plan national ont été établies exceptionnellement sur la base de taux de change opérationnel de l'ONU de décembre 2015 (3,1). Pour atténuer les effets préjudiciables de la dévaluation de la monnaie sur les traitements du personnel recruté sur le plan national, une mesure exceptionnelle, consistant à verser ces traitements en dollars des États-Unis, a commencé à être appliquée durant l'exercice 2015/16, comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/70/749), et elle continuera de l'être. Le Secrétaire général indique en outre que cette mesure spéciale sera réexaminée à la fin de mars 2017, compte tenu des résultats de l'enquête sur les conditions d'emploi locales, et qu'une révision des barèmes des traitements du personnel recruté sur le plan national devrait être publiée en mars 2017. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général communiquera les résultats de la révision des barèmes des traitements du personnel recruté sur le plan national à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport.**

Personnel temporaire (autre que pour les réunions)

39. Le Comité consultatif a obtenu, à sa demande, un complément d'information sur les 45 emplois financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), notamment des précisions sur les dates de création de ces emplois et les fonctions qu'ils remplissent. Il ressort de ces informations que trois emplois de temporaire ont été créés durant l'exercice 2011/12 à la Section des conseillers spéciaux pour que le Représentant spécial du Secrétaire général puisse recevoir des conseils stratégiques dans des domaines spécialisés. Le Comité a également été informé que les besoins à cet égard faisaient l'objet d'examens périodiques et que

les emplois en question étaient utilisés pour répondre à des besoins temporaires de compétences spécialisées en vue d'aider le Représentant spécial du Secrétaire général dans des domaines prioritaires de l'exécution de son mandat. Le Comité a en outre été informé que pour l'exercice 2017/18, il avait été décidé de ne pas demander la transformation des trois emplois de temporaire susmentionnés, en prévision de l'arrivée du nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, lequel examinerait les besoins en matière de conseillers spéciaux. Il a également été informé que les fonctions correspondant à ces trois emplois de temporaire étaient les suivantes : a) un administrateur général chargé des questions politiques (D-1), faisant fonction de Chef de bureau du Représentant spécial du Secrétaire général; b) un administrateur général chargé des fonctions politiques (D-1), affecté à titre temporaire au Bureau du Directeur de l'appui à la Mission en qualité de Chef de projet chargé d'appuyer la mise en œuvre des solutions de sécurité intégrées et de combler les lacunes recensées à la suite de la crise survenue à Djouba en juillet 2016; c) un spécialiste hors classe des affaires politiques/assistant spécial (P-5) chargé de donner des conseils stratégiques au Représentant spécial du Secrétaire général dans des domaines spécialisés relevant des activités de la mission sur le terrain.

40. **Le Comité consultatif estime que le besoin de maintenir les fonctions remplies par des emplois de temporaire devrait être justifié chaque année. En outre, si ces fonctions venaient à changer ou n'étaient plus nécessaires, il conviendrait de ne pas reconduire les emplois en question. Le Comité recommande donc de ne pas reconduire les trois emplois de temporaire (autres que pour les réunions) susmentionnés, créés en 2011/12 à la Section des conseillers spéciaux, le besoin de les maintenir n'ayant pas été dûment justifié. Les dépenses opérationnelles correspondantes devront être ajustées en conséquence.**

41. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées ci-dessus aux paragraphes 33, 35, 36, 37 et 40, le Comité consultatif recommande d'approuver les crédits demandés par le Secrétaire général au titre du personnel civil.**

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

<i>Montant alloué pour 2016/17</i>	<i>Montant proposé pour 2017/18</i>	<i>Variation</i>
372 554 500	367 145 200	(5 409 300)

42. Les dépenses opérationnelles prévues pour 2017/18 s'élèvent à 367 145 200 dollars, soit une baisse de 5 409 300 dollars (1,5 %) par rapport au montant alloué pour 2016/17. Le Secrétaire général propose une diminution dans la plupart des catégories de dépenses, y compris les suivantes : voyages (256 800 dollars, soit 4,5 %); transports terrestres (6 450 000 dollars, soit 30,2 %); opérations aériennes (12 097 100 dollars, soit 7,7 %); transports maritimes ou fluviaux (1 043 000 dollars, soit 63,8 %), et informatique (1 601 600 dollars, soit 9,8 %). La baisse des dépenses serait en partie contrebalancée par l'augmentation des crédits demandés au titre des consultants (212 500 dollars, soit 42,7 %); des installations et infrastructures (12 785 000 dollars, soit 14,9 %); des

communications (1 983 900 dollars, soit 13,1 %), et des fournitures, services et matériel divers (1 026 700 dollars, soit 1,5 %).

Consultants

43. Le montant proposé au titre des consultants pour 2017/18 s'élève à 710 700 dollars, soit une augmentation de 212 500 dollars (42,7 %) par rapport crédit de 498 200 dollars ouvert pour l'exercice 2016/17. Dans le projet de budget, il est indiqué que 289 000 dollars sont demandés au titre des formateurs et 421 700 dollars au titre des services de consultants à des fins autres que la formation. Le Comité consultatif a été informé que le solde des crédits ouverts au titre des consultants s'expliquait par la participation de la Mission aux coûts du lancement du Service d'assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques, à hauteur de 216 000 dollars, le montant restant, de 205 700 dollars, étant réservé aux services de consultants à des fins autres que la formation. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu une liste de quatre services de consultants à des fins autres que la formation prévus pour l'exercice 2017/18, destinés à fournir une assistance à la Mission dans les domaines de la conception de communications (19 700 dollars), de la cohésion sociale (61 900 dollars), de l'analyse en matière de sécurité (64 400 dollars) et du dialogue inclusif (59 700 dollars). **Tout en reconnaissant la nécessité de faire appel à des compétences extérieures, le Comité consultatif estime que la Mission devrait être en mesure d'assumer certaines des tâches confiées aux consultants. Il se prononce donc contre l'approbation des ressources demandées pour le recrutement de consultants concernant l'analyse en matière de sécurité et le dialogue inclusif, et recommande de réduire de 124 100 dollars le montant des ressources demandées au titre des consultants pour 2017/18.**

Installations et infrastructures

44. Le montant proposé au titre des installations et infrastructures pour l'exercice 2017/18 s'élève à 98 611 600 dollars, soit une augmentation de 12 785 000 dollars (14,9 %) par rapport au montant alloué pour l'exercice 2016/17 (85 826 600 dollars). Comme l'indique le Secrétaire général, l'augmentation des crédits s'explique principalement par le coût des services d'entretien, l'acquisition d'installations préfabriquées pour accueillir des militaires et des policiers supplémentaires, des prévisions de dépenses plus élevées pour les carburants et la location de gros engins de terrassement; cette augmentation est en partie compensée par la diminution des dépenses pour les services d'architecture et de démolition.

45. Le Comité consultatif a reçu des précisions sur les dépenses et les ressources proposées pour différents objets de dépenses au titre des installations et infrastructures. Les informations fournies dégagent une tendance à la sous-utilisation des crédits dans un certain nombre de postes budgétaires. Ainsi, alors que, dans le cas des services d'architecture et de démolition, le montant total des dépenses engagées en 2015/16 s'élevait à 500 000 dollars – sur le montant de 3 800 000 des crédits ouverts, reflétant une sous-utilisation des crédits de 87,0 % – et qu'au 28 février 2017, aucune dépense n'avait été enregistrée – sur le montant de 7 756 100 dollars de crédits ouverts pour 2016/17 –, 1 900 000 dollars sont demandés pour 2017/18. De même, au titre des services d'aménagement et de rénovation, le montant des ressources demandées pour 2017/18 s'élève à 9,2 millions de dollars, soit une augmentation de 14,6 %, alors que le montant des

dépenses engagées pour l'exercice en cours au 28 février 2017 s'élevait à 1 400 000 dollars (17,6 % du montant de 8 000 000 dollars des crédits ouverts) et que celui des dépenses engagées en 2015/16 s'élevait à 3 600 000 dollars (24,1 % du montant de 14 900 000 dollars des crédits ouverts). Les dépenses au titre des services collectifs de distribution et d'élimination des déchets ainsi que de l'acquisition de bâtiments préfabriqués sont autant d'autres exemples de sous-utilisation des crédits constatée pendant l'exercice considéré ou en cours. **Compte tenu de la structure des dépenses, le Comité consultatif estime que les ressources demandées pour l'exercice 2017/18 ne sont pas pleinement justifiées et recommande donc de réduire de 5 000 000 dollars le montant total des dépenses prévues au titre des installations et infrastructures pour 2017/18.**

46. **Le Comité consultatif compte que la Mission offrira des conditions de logement sûres et adéquates au personnel en uniforme et assurera aux militaires et policiers supplémentaires autorisés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2304 (2016) un hébergement permanent dans des structures rigides ou semi-rigides dans les 6 mois qui suivront leur déploiement. Le Comité compte en outre que la Mission redoublera d'efforts pour renforcer les sites de protection des civils de la MINUSS.**

Voyages

47. Le montant des ressources demandées au titre des voyages s'élève à 5 408 300 dollars, soit une diminution de 256 800 dollars (4,5 %) par rapport au montant de 5 665 100 dollars alloué pour l'exercice 2016/17. Comme l'indique le Secrétaire général, la réduction des crédits demandés s'explique principalement, au chapitre des voyages non liés à la formation, par une réduction de 50 % de l'indemnité journalière de subsistance, étant entendu que les membres du personnel séjourneront dans des logements fournis par l'ONU durant leurs voyages dans la zone de la Mission.

48. Le Comité consultatif a également obtenu des précisions sur les voyages proposés pour l'exercice 2017/18. Ayant procédé à un examen des voyages prévus pour 2017/18, le Comité est d'avis que des efforts supplémentaires peuvent être faits pour réduire le nombre de voyages et pour communiquer via d'autres moyens, tels que la visioconférence. **En conséquence, le Comité consultatif recommande de réduire de 20 % le montant total des ressources demandées au titre des voyages pour l'exercice 2017/18. Il espère voir dans le prochain projet de budget des informations supplémentaires sur les efforts déployés pour optimiser l'utilisation des ressources destinées aux voyages.**

Voyages du personnel temporaire

49. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des renseignements complémentaires sur les affectations provisoires, comme suit : 25 affectations provisoires, pour un montant de 169 883 dollars, avaient eu lieu au sein de la Mission, et 16 autres, pour un coût total de 368 598 dollars, en dehors de la Mission. Les renseignements transmis révèlent que, dans un cas, un membre du personnel de la MINUSS s'est rendu à New York en affectation temporaire, aux frais de la Mission. Le Comité a été informé que l'affectation en question visait un ancien spécialiste des affaires civiles de la MINUSS, sollicité par le Siège de l'ONU pour travailler comme officier traitant de la Mission au sein de l'équipe

opérationnelle intégrée. Le Comité a également été informé que toute affectation temporaire (au sein de la Mission ou ailleurs) avait pour but de doter la Mission ou le lieu d'affectation de la main-d'œuvre requise pour les tâches essentielles ou les besoins d'appui urgents. **Le Comité consultatif craint que le coût intégral de l'affectation temporaire d'un membre du personnel au Siège n'ait été assumé par la Mission d'origine.**

50. Le Comité consultatif rappelle que, selon les directives publiées par le Département de l'appui aux missions, l'affectation provisoire s'entend du détachement temporaire d'un membre du personnel d'une mission, depuis un lieu d'affectation ou un organisme, fonds ou programme des Nations Unies vers une autre mission, pour une période ne dépassant pas trois mois. Le membre du personnel en affectation temporaire continue d'être financé (traitement et prestations) par sa mission ou son lieu d'affectation d'origine, tandis que la mission d'accueil lui verse une indemnité de subsistance et, le cas échéant, une prime de risque. **Le Comité consultatif compte que la Mission fera tout pour que ses affectations temporaires se conforment strictement aux directives établies. Il compte également trouver dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2016/17 des précisions sur le recours aux affectations temporaires.** Le Comité consultatif examine la question plus avant dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/71/836).

Opérations aériennes

51. Le montant des ressources demandées au titre des opérations aériennes s'élève à 144 276 300 dollars, soit une diminution de 12 097 100 dollars (7,7 %) par rapport au crédit de 156 373 400 dollars ouvert pour l'exercice 2016/17. Comme le Secrétaire général l'indique dans son projet de budget (A/71/841), la diminution des dépenses pour 2017/18 fait apparaître une diminution nette de deux hélicoptères, suite à la suppression de quatre hélicoptères Mi-8 MTV et au déploiement de deux hélicoptères tactiques dans le cadre des opérations de la force de protection régionale, et une diminution d'un avion, ainsi qu'une réduction des dépenses prévues pour un système de drones; le coût estimatif prévu pour le déploiement des systèmes de drones est de 2 millions de dollars (ibid., par. 35). Le Comité consultatif a été informé que le coût estimatif de 2 millions de dollars pour 2017/18 avait été calculé à partir d'un montant estimatif de 4 millions de dollars au titre du déploiement d'une unité de drones tactiques à courte portée destinés à des opérations de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, compte tenu d'un coefficient délai de déploiement de 50 %.

52. Le Comité consultatif a été informé que les ressources proposées pour le système de drones avaient été budgétisées à la rubrique des services aériens, qui prévoyait un montant de 2 541 800 dollars pour l'exercice 2017/18, soit 5 740 400 dollars (69,3 %) de moins que le montant des crédits ouverts pour 2016/17. Il a en outre été informé que, pour l'exercice en cours, le montant des dépenses engagées au 28 février 2017 au titre de cette rubrique s'élevait à 249 800 dollars, pour un crédit de 8 282 200 dollars. En outre, le montant total des dépenses comptabilisées au titre des services aériens pour l'exercice 2015/16 s'élevait à 49 200 dollars, pour un crédit de 5 240 900 dollars, représentant une sous-utilisation des crédits de 99,1 %. À la section V. A du projet de budget sur le récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/281 et 70/286, le

Secrétaire général indique qu'à ce jour, la MINUSS n'a déployé aucun système de drones. **Compte tenu de la structure des dépenses et du fait qu'aucune dépense n'a été engagée à ce jour pour le déploiement d'un système de drones à la MINUSS, le Comité consultatif recommande de réduire de 1 000 000 dollars le montant proposé de 2 000 000 millions de dollars pour le système de drones non armés.**

Communications

53. Dans un projet ventilé d'estimations de dépenses au titre des communications transmis au Comité consultatif, il apparaît que le montant des ressources demandées pour les communications par réseaux commerciaux s'élève à 8 393 400, soit une augmentation de 1 244 000 dollars (17,4 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2016/17. Il y apparaît également qu'en 2015/16, les dépenses effectives s'élevaient à 1 840 900 dollars, représentant un taux d'utilisation de 28,9 % des crédits ouverts (6 375 200 dollars). Le montant de ressources approuvées pour 2016/17 s'élève à 7 149 300 dollars, soit une augmentation de 12,1 % par rapport au montant des crédits ouverts pour 2015/16. Au 28 février 2014, le montant total des dépenses pour l'exercice 2016/17 s'élevait à 4 049 000 dollars. **Compte tenu de la structure des dépenses enregistrées au titre des communications par réseaux commerciaux pendant l'exercice considéré et l'exercice en cours, le Comité consultatif recommande de réduire de 5 % le montant des ressources demandées pour 2017/18 au titre des communications.**

Fournitures, services et matériel divers

54. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les pertes découlant des fluctuations du taux de change mentionnées au paragraphe 73 du rapport sur l'exécution du budget (A/71/653), de 4 170 000 dollars, étaient imputables à la dévaluation de la livre sud-soudanaise, amorcée en décembre 2015 après l'adoption dans le pays d'un régime de taux de change flottant. Ce montant se décomposait comme suit : a) 3,6 millions de dollars de pertes nettes découlant des opérations de la MINUSS auprès de la banque sud-soudanaise pour l'ensemble de l'exercice financier (soit 3,2 millions de juillet à décembre 2015 et 400 000 de janvier à juin 2016), et b) 500 000 dollars de pertes nettes découlant d'autres opérations de change. Le Comité a également été informé que toutes les entités des Nations Unies devant opérer des paiements en livres sud-soudanaises avaient un compte auprès de la banque sud-soudanaise, dont le plus gros client était la MINUSS, et que la banque détenait des soldes en livres sud-soudanaises lorsque la dévaluation massive s'est produite. **Le Comité consultatif prie le Secrétaire général de transmettre à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le présent rapport, des informations sur le point de savoir si les pertes de change subies par la banque avaient été partagées entre toutes les entités des Nations Unies utilisant ce compte. Il recommande en outre de prier le Secrétaire général d'examiner l'état des liquidités de l'ONU afin de l'amener à gérer avec prudence sa trésorerie, en particulier lorsqu'elle est libellée en monnaies sujettes à fluctuations.**

55. Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 33, 35, 36, 40, 43, 45, 48, 52 et 53 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que soient approuvées les propositions du Secrétaire général au titre des dépenses opérationnelles.

4. Questions diverses

Activités de programme

56. Outre un montant au titre des activités de détection des mines, le Secrétaire général inclut, dans son rapport sur le projet de budget (A/71/841) de la MINUSS, un crédit de 1,9 million de dollars à l'appui d'autres activités de programme dans les domaines suivants : droits de l'homme, protection de l'enfance et de la femme, renforcement des capacités de la police, affaires civiles, sensibilisation au VIH/sida, prévention de la violence et promotion du processus de paix. On trouvera, au tableau qui suit le paragraphe 89 du rapport, une liste des activités de programme prévues pour l'exercice 2017/18, qui indique les liens entre les activités et les réalisations escomptées dans le cadre axé sur les résultats. Le Comité consultatif examine la question plus avant dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/71/836).

Initiatives en matière d'environnement

57. Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, la mise en œuvre du Plan d'action pour l'environnement à l'échelle de la Mission est un des produits de la composante Appui. À la section V. A du rapport, il indique que la Mission continue de s'efforcer d'atténuer son empreinte écologique globale; ainsi : a) elle a acquis des usines de traitement des eaux usées, qui réutilisent et recyclent l'eau traitée, dont 15 au cours de l'exercice 2014/15 et 24 au cours de l'exercice 2015/16, et devrait en acquérir 23 autres au cours de l'exercice actuel; b) elle a lancé une campagne de sensibilisation destinée à réduire la consommation d'eau, et c) elle en a mis une autre sur pied pour encourager la réutilisation et le recyclage. À la même section, il indique aussi que la MINUSS a acquis un système de panneaux solaires d'1 mégawatt pour la Maison des Nations Unies de Djouba et un autre de 0,2 mégawatt pour chacun des six autres sites de la Mission. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu un complément d'information sur les activités de la Mission en matière d'environnement, qui figure à l'annexe II du présent rapport.

58. Le Comité consultatif prend note des initiatives en matière d'environnement préparées par la MINUSS et encourage la Mission à continuer de s'efforcer de réduire son empreinte écologique, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans ses résolutions 69/307 et 70/286. Il espère trouver dans les prochains rapports sur le budget de la Mission des informations plus détaillées sur l'exécution de ces initiatives. Il souligne également combien il importe d'y inclure des informations sur les coûts et les avantages d'initiatives telles que la mise en place de systèmes de panneaux solaires, ainsi que des données sur l'incidence de ces systèmes en termes de gains d'efficacité énergétique et sur les niveaux de consommation d'autres sources d'énergie, telles que le gazole. Le Comité examine la question plus avant dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/71/836).

Contrat de sous-traitance pour les services de maintenance

59. Au paragraphe 103 du projet de budget, le Secrétaire général indique que l'augmentation des crédits demandés au titre des installations et infrastructures s'explique principalement par : la mise en œuvre d'un contrat de services

d'entretien pour les camps, des prévisions de dépenses plus élevées pour les opérations de débroussaillage autour de la Maison des Nations Unies et des sites de protection des civils à Djouba, afin de créer des zones exemptes d'armes pour faciliter la tenue de patrouilles et renforcer la sécurité, ainsi que la hausse prévue du coût des services de nettoyage, de jardinage, de lutte phytosanitaire et d'évacuation des déchets solides.

60. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le contrat de services d'entretien avait été conclu avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et présentait notamment les avantages suivants : a) la gestion d'un contrat unique pour tous les services sur tous les sites de la Mission et la fourniture de services normalisés; b) de solides mécanismes de signalement et une évaluation en continu des résultats au niveau de la direction; c) la présence d'un expert P-3 recruté sur le plan international pour gérer les services dans les camps, dans chaque lieu d'affectation; d) le respect des politiques et directives de l'ONU et de la Mission en matière de protection de l'environnement. Le Comité a également été informé qu'avant la mise en œuvre du contrat, la Mission sous-traitait les services d'entretien et s'était, à ce titre, heurtée à diverses difficultés, notamment : a) l'obligation de recourir aux sous-traitants uniquement pour des projets ponctuels de courte durée et non pour des activités au long cours ou pour les opérations de routine de la Mission; b) le fardeau administratif que supposent le recrutement et la gestion des états de paie des sous-traitants ainsi que la résiliation de leurs contrats de façon à en respecter la durée maximale autorisée; c) une rotation fréquente des sous-traitants justifiant un travail important en matière de formation et de développement.

61. Tout en prenant note des améliorations précitées apportées à la gestion du contrat pour les services d'entretien, le Comité consultatif est d'avis que les nouvelles dispositions devraient aussi permettre d'obtenir des gains d'efficacité. Il espère voir dans le rapport sur l'exécution du budget de la Mission pour 2017/18 des renseignements complets sur les améliorations et les gains d'efficacité réalisés grâce à la mise en œuvre du nouveau contrat.

V. Conclusion

62. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de la MINUSS pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 sont indiquées à la section V du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la MINUSS pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/71/653). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé correspondant à l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, soit 45 999 000 dollars, et les autres recettes et ajustements de l'exercice clos le 30 juin 2016, soit 21 730 000 dollars, soient portés au crédit des États Membres.**

63. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de la MINUSS pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 sont indiquées à la section IV du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de la MINUSS pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/71/841). **Compte tenu des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 33, 35, 36, 37, 40, 43, 45, 48, 52 et 53 du présent document, le Comité consultatif recommande que le montant des dépenses prévues au budget**

soit ramené de 1 178 338 600 dollars à 1 159 080 000 dollars, soit une réduction de 19 258 600 dollars. Il recommande donc à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit de 1 159 080 000 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.

Documentation

- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/71/653)
- Rapport du Secrétaire général sur le budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/71/841)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/71/5 (Vol. II), chap. II)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/742/Add.15)
- Rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 et budgets pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/71/809)
- Résolution 70/281 de l'Assemblée générale sur le financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
- Résolutions 1996 (2011), 2304 (2016) et 2327 (2016) du Conseil de sécurité

Annexe I

Répartition par mission, en mars 2017, des versements au titre du matériel appartenant aux contingents (exercices 2015/16 jusqu'à 2017/18)

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Mission</i>	<i>2015/16</i>	<i>2016/17</i>	<i>2017/18 (projet de budget)</i>
BANUS	35 508,3	52 196,9	71 764,5
FINUL	109 778,2	111 655,1	111 221,9
FISNUA	41 084,6	35 870,2	40 836,4
FNUOD	2 723,4	1 852,2	4 529,0
MINUAD	154 915,0	157 779,2	151 258,7
MINUL	35 312,2	12 927,1	5 944,8
MINURSO	205,8	213,8	205,1
MINUSCA	103 326,8	120 264,5	128 917,4
MINUSMA	101 638,1	100 734,6	131 016,9
MINUSS	121 362,2	128 873,1	174 025,6
MINUSTAH	37 124,4	29 318,9	36 877,1
MONUSCO	152 214,3	147 277,3	155 843,2
ONUCI	50 526,8	17 612,7	-
UNFICYP	1 401,5	1 433,1	1 426,2
Total	947 121,5	918 008,7	1 013 866,8

Abbreviations : BANUS : Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie; FINUL : Force intérimaire des Nations Unies au Liban; FISNUA : Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei; FNUOD : Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant; MINUAD : Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour; MINUL : Mission des Nations Unies au Libéria; MINURSO : Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental; MINUSCA : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine; MINUSMA : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali; MINUSS : Mission des Nations Unies au Soudan du Sud; MINUSTAH : Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti; MONUSCO : Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo; ONUCI : Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire; UNFICYP : Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

Annexe II

Initiatives de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud dans le domaine de l'environnement

Informations fournies par le Secrétariat au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Dans sa Section du génie, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud dispose d'un Groupe du génie environnemental, qui relève directement du Chef de la Section du génie. Le Groupe s'acquitte de fonctions de contrôle et d'exécution et assure le suivi interne de l'empreinte écologique de la MINUSS. Il conseille également le Directeur de l'appui à la mission et le personnel de la MINUSS sur les mesures et les initiatives à mettre en œuvre pour minimiser l'empreinte écologique de la Mission. La MINUSS en outre a récemment créé une fonction distincte et indépendante de contrôle du respect des normes environnementales, qui englobe l'éducation, le contrôle du respect des normes et la communication d'informations à ce sujet, l'élaboration de normes et politiques environnementales, les enquêtes sur les incidents écologiques et le recensement des risques environnementaux. Le Responsable du respect des normes environnementales suit en particulier les activités et le comportement des militaires et du personnel de police en ce qui concerne les normes environnementales et la connaissance et le respect de ces normes.

Parmi les initiatives de la Mission en matière d'environnement figurent :

- Le remplacement de stations d'épuration, ou l'installation de nouvelles stations, dans toute la zone de la Mission. La réutilisation de l'eau dans le cadre de la production d'eau traitée a commencé et à mesure qu'elle augmentera, la MINUSS prévoit une réduction des besoins en eau douce par personne durant l'exercice 2017/18;
- La Mission continue de recycler les bouteilles en plastique, les récipients en aluminium, le carton et le papier déchiqueté, en sus du compostage des déchets organiques, afin de réduire la quantité de déchets destinés aux décharges;
- Sensibilisation et communication relatives à l'environnement : la MINUSS continuera de sensibiliser aux questions d'environnement afin que les membres du personnel civil, les militaires et le personnel de police connaissent la politique environnementale applicable aux missions des Nations Unies sur le terrain et les politiques et procédures opérationnelles permanentes connexes de la MINUSS. La Section du génie prévoit d'établir et de distribuer des supports d'information, d'éducation et de communication et de recenser et de diffuser les bonnes pratiques. En outre, la MINUSS attend avec intérêt de mener des activités de sensibilisation à l'environnement auprès de la population vivant dans les sites de protection des civils, des acteurs humanitaires et des soldats de la paix œuvrant dans les camps de la MINUSS, dans l'optique d'une préservation sans risque de l'environnement et de la réduction de l'empreinte écologique;
- Gestion des eaux pluviales : la gestion des eaux pluviales constitue un défi, la plupart des installations de la Mission étant situées dans des zones de faible

altitude. Du fait de l'inefficacité ou du manque de systèmes d'évacuation des eaux de ruissellement au Soudan du Sud, les installations de la MINUSS sont inondées en période de forte pluie. La MINUSS assure l'entretien régulier des systèmes d'évacuation des eaux de ruissellement. La Section du génie prévoit d'étendre et d'améliorer ces systèmes dans tous les camps de la MINUSS;

- Pour réduire les émissions nocives, la Mission cherche à diminuer la demande d'électricité et veiller à ce que les groupes électrogènes aient un meilleur rendement, ce qui permettrait de réduire la consommation de carburant et les émissions correspondantes;
- Mise en œuvre de la lutte intégrée contre les ravageurs.

En outre, en ce qui concerne la gestion de l'eau, l'eau à laquelle ont accès les installations de la MINUSS provient du Nil, de puits artésiens et de puits de surface. Des pénuries ont lieu de temps à autre. La Mission prévoit par conséquent de prendre les mesures suivantes :

- Mettre en place des dispositifs de stockage supplémentaires pour remédier aux risques de pénurie d'eau;
- Mener à l'échelle de la Mission une étude hydro-physiologique, afin de creuser, en se fondant sur les données ainsi obtenues, des puits artésiens et puits de surface productifs qui assureront un approvisionnement en eau pendant la saison des pluies comme pendant la saison sèche, tout en veillant à éviter tout effet négatif à long terme sur les populations locales ou les ressources naturelles;
- Continuer à contrôler la qualité de l'eau et à faire comprendre l'importance du respect des quotas d'eau de la MINUSS.

En ce qui concerne l'utilisation rationnelle de l'énergie, constatant que le remplacement d'une partie de la production énergétique aujourd'hui d'origine thermique par des sources d'énergie renouvelable nécessiterait une réduction de la demande, la MINUSS a mis en œuvre un programme de remplacement des appareils à forte consommation énergétique. À cet égard, les mesures suivantes sont en cours de réalisation :

- Remplacement des lampes fluorescentes et incandescentes par des lampes à diode électroluminescente dans les bâtiments en préfabriqué. Les 4 000 premières lampes ont été achetées et installées dans la Maison des Nations Unies au cours de l'exercice 2016/17, en remplacement des lampes existantes;
- Remplacement des lampes halogènes au sodium par des projecteurs à large faisceau à diode électroluminescente;
- Remplacement des cuisinières à serpentins et à convection par des modèles à induction.